

# BULLETIN MUNICIPAL DE POUSTHOMY 2024



## MAIRIE :

1 Place de la Mairie  
12 380 POUSTHOMY

05 65 99 65 01  
mairie.pousthomy@orange.fr

## Ouverture du secrétariat au public :

• Le Mardi :  
De 10h00 à 12h00  
Et  
de 14h00 à 16h00

Le vendredi :  
de 14h00 à 16h00

# MOT DU MAIRE

Chères habitantes, Chers habitants,

En cette période de renouveau, je vous adresse mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2024 et de bonne santé pour vous-même et vos familles.

Que cette année vous apporte bonheur, réussite et qu'elle soit remplie de bienveillance, d'amour, de sourires et de partage avec vos proches.

Que l'année 2024 soit une année de solidarité où chacun puisse trouver le soutien nécessaire à l'accomplissement de ses projets.

Le bulletin vous retrace le récapitulatif des travaux effectués en 2023, les projets et diverses actions menées pour 2024 et les années suivantes.

Comme chaque année les manifestations organisées par les associations de la commune ont connu un grand succès et ont permis les retrouvailles. Merci pour leurs implications dans l'animation de notre commune.

Merci à Sophie et Francine nos agents communaux pour leur travail.

Merci à mes collègues élus municipaux qui m'entourent et qui m'accompagnent dans ma mission de maire.

Notre action municipale est toujours basée sur le bien vivre ensemble.

Ayons une pensée pour toutes les populations des pays où la guerre continue à sévir.

J'ai une pensée affectueuse pour celles et ceux qui ont connu un décès parmi leurs familles, leurs proches.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants et une vie agréable dans notre commune.

L'ensemble du Conseil Municipal et moi même restons à votre service et à votre écoute.

Prenez soin de vous

Jacqueline Lavabre



# ETAT CIVIL

## NAISSANCE :

Lounès ABDELLAOUI SERRES : le 26.09.2023



## DECES :

PERRY Jean-Pierre : le 12.02.2023

AUDOARD Gilbert : le 27.03.2023

JAMME Marthe : le 26.04.2023

JAMME Francis : le 20.04.2023

CALVET Josette : le 12.07.2023

MEZOUAD Mokhtaria : le 22.09.2023

MAURY vve MARC Paulette : le 01.11.2023

BARTHELEMY Fernand : le 19.11.2023

SERRES vve BLANC Yvonne : le 27.11.2023



# BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

De nouvelles personnes sont venues s'installer sur la commune. Bienvenue à tous et bonne intégration parmi nous !



# URBANISME

Au cours de l'année 2023, le nombre d'autorisations d'urbanisme déposées et délivrées a été de :

- |   |               |
|---|---------------|
| - Permis de construire : déposés : 4      | délivrés : 4  |
| - Déclaration préalable : déposées : 5    | délivrées : 4 |
| - Certificat d'urbanisme a : déposés : 11 | délivrés : 11 |
| - Certificat d'urbanisme b : déposé 0     | délivré : 0   |

# BUDGET 2023 (Réalisés)

## Budget général

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	132 585.87 €	228 633.36 €
INVESTISSEMENT	231 413.63 €	125 947.50 €

Section de fonctionnement :

Les dépenses permettent d'assurer le fonctionnement courant de la commune (frais de personnel, frais d'électricité, fournitures d'entretien, de bureau, entretien de bâtiments communaux et de terrains, participation à la Communauté de communes, frais d'entretien d'éclairage public, honoraires, cotisations diverses, intérêts d'emprunt, assurances, indemnités élus, frais d'instruction des dossiers d'urbanisme, transports scolaires et des frais de régularisation de l'emprise d'un chemin communal ...) pour 132 585.87 €.

Les recettes proviennent des dotations de l'Etat, des impôts et des locations des logements communaux pour un montant total de 228 633.36 €. Le produit du photovoltaïque de 6 439.73 € est constaté sur le budget annexe du photovoltaïque.

Section d'investissement :

Les dépenses concernent le remboursement du capital de l'emprunt pour 5 152.97 € et le remboursement de caution pour 190 €, les travaux des bâtiments (logement ,église, garage...) pour 31 305,66 € et la régularisation de l'avance budgétaire au budget du lotissement soit 194 765.00 €; cela n'avait pas été encore fait.

Dès que des ventes de lots seront réalisés le produit de la vente sera reversé au budget général.

Les recettes proviennent du remboursement de la TVA sur les travaux, de la taxe d'aménagement, des subventions obtenues pour les travaux et de l'excédent de l'exercice précédent soit un montant total de recettes de 125 947.50 €. (NB : à ce jour, toutes les subventions obtenues pour les travaux n'ont pas été versées).

## Budget eau et assainissement

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 332.44 €	5 614.75 €
INVESTISSEMENT	300 320.73 €	219 566.26 €

Les dépenses de fonctionnement concernent la redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux, l'amortissement et la participation pour le recouvrement de l'assainissement (payé au SIAEP) et les frais bancaires de l'emprunt.

Les recettes sont les reversements par le SIAEP de la redevance assainissement.

Pour l'investissement, les dépenses concernent le programme des travaux de réhabilitation des réseaux et la construction de la station d'épuration pour un montant de 300 320.73 €.

Les recettes proviennent des versements des acomptes de subventions, du fond de compensation de la TVA, l'affectation du résultat de 2022 et du déblocage d'une partie de l'emprunt soit un total de recettes de 219 566.26 €.

# TRAVAUX REALISES EN 2023

## TRAVAUX ASSAINISSEMENT

Comme nous l'avons indiqué dans le dernier bulletin municipal les entreprises retenues pour effectuer les travaux sont :

- Lot 1 : réhabilitation des réseaux eaux usées et eaux pluviales : Entreprise GUIPAL
- Lot 2 : construction station d'épuration : Entreprise SEVIGNE

Les travaux ont débuté le 20 juin 2023 pour les réseaux et en septembre pour la construction de la station d'épuration.

Ce nouvel équipement sera en fonction en 2024.

Une réunion sera organisée par quartier dès que les travaux des réseaux seront effectués pour expliquer ce que doivent faire les propriétaires des habitations pour se brancher et déconnecter pour certains les eaux pluviales et les fosses sceptiques.

Les eaux pluviales doivent rester les plus naturelles possible avant de rejoindre les ruisseaux, les rivières et n'ont rien à faire dans la collecte des eaux usées. Les gouttières des maisons doivent être reliées à une collecte d'eau pluviale ou dirigées sur une grille (puisard) ou sur terrain.

Les propriétaires des futures constructions dans la partie du zonage d'assainissement collectif devront s'acquitter d'une taxe de raccordement unique ; ensuite ils seront assujettis à la redevance annuelle d'assainissement qui comprend une part fixe (abonnement annuel 30 €) et une part variable suivant la consommation d'eau fixée à (1.00 € / M3 + 0.250 €/M3) reversée à l'agence de l'eau Adour Garonne dans le cadre de la redevance modernisation des réseaux de collecte.

Dès que la station d'épuration fonctionnera, l'employé communal interviendra régulièrement pour la surveillance et l'entretien.

Au 1er janvier 2026 les compétences eau et assainissement devraient être transférées à la Communauté de Communes ou à un syndicat.



## EGLISE

### Entretien :

L'entreprise BODET intervient chaque année pour l'entretien des cloches de l'église.

### Travaux : sécurisation Clocher

Des travaux de sécurisation et de sauvegarde de la couverture du clocher ont été réalisés, travaux consistant à :

- la sécurisation des accès intérieurs du clocher comprenant la mise en œuvre d'un passage ouvrable à travers la protection en grillage au dessus du niveau des cloches, la fourniture et pose de paliers en madriers de sapin douglas, de planches de peuplier et d'échelles en aluminium en fixe d'accès aux ouvertures de châssis de toiture.

- le remplacement en recherche d'ardoises manquantes sur les secteurs les plus abîmés, remplacement des éléments d'arêtières en zinc et reprise de fixations des éléments en place douteux, vérification des noues à la base des clochetons et réalisation de purges d'enduits de maçonnerie susceptibles de choir sur le domaine public sur la façade sud du clocher



Coût total 9 507,70 €

## RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC SITE DU MOULIN A VENT

L'éclairage public du moulin à vent fonctionnait avec des lampes très énergivores; elles ont été remplacées par des lampadaires avec des luminaires en LED.

Le coût s'élève à 6 462.00 €

Les subventions accordées pour ce programme sont : l'État au titre du Fonds Vert pour 2 341.00 € et le SIEDA pour 1 967.00 €.

La participation de la commune est de 2 154. 00 €. La commune récupérera le FCTVA sur ces travaux soit la somme de 1 060.00 €.

Cette opération va engendrer une baisse de la consommation énergétique et donc réduction des dépenses en électricité.

## EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC



Le conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'extinction de l'éclairage public la nuit afin de diminuer notre consommation électrique et par voie de conséquence de réduire le coût de nos dépenses énergétiques.

La mise en œuvre de cette décision est maintenant effective et nos lampadaires sont éteints de minuit à 6 heures.

Toutefois pendant les jours de la fête du village l'éclairage public n'est pas éteint par sécurité.

L'extinction de l'éclairage public permet de limiter la pollution lumineuse pour préserver la qualité de la nuit pour observer les étoiles.

Ainsi nous faisons un geste en faveur de la faune souvent gênée par les points lumineux.

Economie – Ecologie

Cette opération a été réalisée en partenariat avec le SIEDA et le Parc. Des panneaux informant de cette action ont été mis en place à chaque entrée du village.



## GARAGE COMMUNAL

Des travaux d'électricité ont été réalisés par la pose de l'éclairage intérieur et la pose de prises. Également des travaux de plomberie qui ont consisté à l'installation d'un point d'eau et d'un lavabo. Un WC sera mis en place prochainement.

Ce bâtiment permettra à l'agent communal de pouvoir effectuer certains travaux tels que peinture des volets des appartements communaux, de la Mairie, ...

## ACQUISITION DE BANCS

Achat de 3 bancs extérieurs pour les installer en divers sites du bourg : un à l'aire de jeux au cimetière, un sera installé en bordure du chemin de Notre Dame (pour remplacer celui qui a été cassé) et un sera placé entre le Moulin à Vent et l'embranchement de la RD33 avec le chemin de Las Combes.

Simon LIVIERI, agent communal effectuera leur installation avec les agents de la Communauté de Communes Monts Rance et Rougier.

## TRAVAUX LOGEMENT

Des travaux ont du être réalisés dans le logement type T2 situé dans l'ancien presbytère :

- peinture des murs et plafonds;
- réfection du sol par l'installation d'un parquet flottant;
- installation d'une cabine de douche à la place de la baignoire;
- changement des radiateurs, du tableau électrique et installation d'une hotte.

Pour ces travaux des aides financières auprès de la Région et du Département ont été sollicitées.

Le loyer de cet appartement est fixé à 300 € par mois.



## TRAVAUX VOIRIE REALISES PAR LES AGENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Cette année, il a été réalisé la portion de chemin qui part de l'embranchement du lieu-dit La Guine à l'embranchement du lieu-dit Andaux.

Merci aux agents de l'intercommunalité qui ont effectué ces travaux avec compétence.



## CREATION EMPLOI A TEMPS NON COMPLET SERVICE TECHNIQUE

En fin d'année nous avons décidé la création d'un emploi d'agent technique à temps non complet 8h par semaine pour effectuer diverses tâches pour la collectivité, à savoir l'entretien des espaces verts, l'entretien des bâtiments communaux, l'entretien du village...

Monsieur Simon LIVIERI a été embauché à compter du 02 janvier 2024 pour cet emploi. Il vient le mardi et le vendredi matin.

# EVENEMENTS 2023

## CEREMONIE 11 NOVEMBRE

Le 105ème anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, a été célébré pour rendre hommage à tous les Morts pour la France et pour honorer notre devoir de mémoire afin de célébrer la Victoire et la Paix.

Avec la guerre en Ukraine, le conflit entre Israël et la Bande de Gaza, les attentats, les agressions en Europe et dans le Monde l'actualité nous rappelle combien la Paix n'est jamais acquise et est un bien précieux.



## AUBERGE DES ARCADES

Cet établissement est fermé depuis un an. La gérance devait être donnée à une personne qui avait postulé au printemps et qui en juin a décidé de ne pas donner suite à sa candidature pour la reprise de l'auberge.

Une annonce a été faite dès le mois de juin pour trouver un repreneur. Beaucoup de candidatures, de visites.

La candidature de Madame Valérie CHAUDIER et de Monsieur Patrice BEURRIER a été retenue.

Ils sont très motivés pour la reprise de l'auberge des Arcades.

Quelques travaux (changement des radiateurs, vérification installations électriques, plomberie) sont en cours et les repreneurs effectuent un grand nettoyage, refont les peintures des murs et décoorent pour un meilleur accueil des clients; ils souhaitent ainsi créer une ambiance plus chaleureuse et plus intime.

Le bar va ouvrir très prochainement et suivra l'ouverture du restaurant (fin de mois de janvier, début février). Nous souhaitons pleine réussite à Madame CHAUDIER Valérie et à Monsieur Patrice BEURRIER.

Le meilleur accueil vous sera réservé. Ils sont très attachants et souhaitent créer du lien social, faire des animations, développer les rencontres.

## SOIREES CANEVAS

Les Nouveaux Troubadours de Saint-Sever-Du-Moustier, dans le cadre de l'espace de vie sociale Monts Rance et Rougier ont organisé cette année sur la commune de Pousthomy les ateliers pour le nouveau projet collectif de fresque canevassés.

Un atelier de dessin tout public (enfants/adultes ) a eu lieu le samedi 7 octobre à la salle de la mairie pour dessiner la future fresque. Ensuite se sont déroulés les ateliers pour broder un morceau de canevas et créer une œuvre collective.

Les cinq ateliers veillées canevassés pour broder la fresque à Pousthomy ont eu lieu le 28 novembre, le 5 décembre, le 12 décembre, le 19 décembre et le 9 janvier à la salle de la Mairie.

Merci à tous ceux qui sont venus participer à ces ateliers.

## VISITE DE MME Véronique MARTIN SAINT LEON Sous-Préfète de MILLAU

Mercredi 22 novembre Madame Véronique MARTIN SAINT LEON, Sous-Préfète de Millau est venue en visite dans la commune.

Après l'accueil en Mairie par Madame le Maire et les Membres du Conseil Municipal une présentation de la Commune avec les projets communaux en cours et les projets futurs a été faite. Un échange entre Madame la Sous-Préfète et les élus a permis d'évoquer diverses problématiques (manque de médecin sur notre secteur, éloignement des services ) et de solliciter des soutiens financiers pour les investissements futurs (aménagement du village, rénovation éclairage public (remplacement des luminaires en Led, ...).

Ensuite visite du village, des bâtiments communaux, de l'Église, de l'Auberge des Arcades, de l'ancienne école et du Moulin à vent.

Le déjeuner a été pris en commun à la salle de la mairie en toute convivialité.

Cette rencontre fut très enrichissante pour l'ensemble des élus qui a été très sensible à la venue de Madame Véronique MARTIN SAINT LEON sur le terrain. Madame la Sous-Préfète a été ravie de découvrir notre village ; elle est très attachée à la ruralité.

Madame le Maire a remercié Madame la Sous-Préfète et les services de l'Etat pour leur accompagnement dans notre quotidien, leur aide pour certains dossiers et leurs réponses à nos questions sur certains projets en cours et à venir.



## OCTOBRE ROSE

Des bénévoles avaient mis des boissons au Moulin à Vent, pour les personnes qui ont effectué la randonnée. Le nettoyage d'une partie du sentier avait été faite par un privé.

Le collectif Octobre Rose SAINT SERNIN a récolté la somme de 5 287,45 € en 2023.

## CEREMONIE FETE DU VILLAGE

A l'occasion de la fête du village en août après la messe célébrée dans l'église une gerbe a été déposée au Monument aux Morts.

# PROJETS 2024

## MISE EN CONFORMITE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU BOURG

Poursuite des travaux d'assainissement : réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales et travaux à la station d'épuration (clôture et abords).

## RENOVATION LUMINAIRES ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre de l'adhésion de la commune au groupement de commande de l'entretien de l'éclairage public, le SIEDA a fait une étude pour la rénovation des lampadaires du bourg soit 49 luminaires.

Le coût de cette opération s'élève à 34 650.00 € HT soit 41 580.00 € TTC. Le SIEDA et l'Etat accompagnent financièrement ces travaux, qui vont permettre une réduction des frais d'électricité et des frais d'entretien.

Le SIEDA finance à hauteur de 17 150.00 € et l'ETAT au titre du Fonds Vert pour 10 570.00 € et la commune récupérera du FCTVA soit 6 820.78 €.

Coût pour la collectivité 7 039.00 €.

## ETANCHEITE DE LA TERRASSE AU DESSUS DE L'AUBERGE

Lorsqu'il pleut de nombreuses infiltrations d'eau sont constatées aux Arcades du restaurant à l'extérieur. Cela provient de la terrasse située au dessus de l'auberge. Pour supprimer ces désordres, des travaux d'étanchéité seront réalisés par l'entreprise SOPRIBAT de MILLAU.

## ACQUISITION MATERIEL ET OUTILLAGE

Il sera acheté du matériel et de l'outillage pour le service technique, afin que l'agent communal puisse travailler dans de bonnes conditions : débrousailluse, tondeuse, souffleur, ...

## RENOVATION ET TRANSFORMATION DU LOGEMENT AU DESSUS DE L'AUBERGE

Le logement situé au dessus de l'auberge sera remis en location après quelques petits travaux de peinture et reprise de plinthes.

La transformation de ce logement en salle de restaurant pour l'auberge des Arcades est un projet en étude.

Un architecte va être consulté pour étudier la possibilité de réaliser cet investissement car la salle de restaurant avec la terrasse rendrait plus attrayant ce commerce, le seul de la commune. À suivre.

## EGLISE

Eglise réfection toiture et crépis

Des devis sont demandés aux entreprises. Nous sommes très attachés à la préservation du patrimoine communal ; ce bâtiment mérite d'être entretenu et sauvegardé. Ces travaux seront exécutés en 2 tranches :

- travaux de couverture
- travaux de ravalement

## CIMETIERE

L'installation d'un columbarium au cimetière est à l'étude. La Marbrerie Barascud de Massals a été consultée.

Une procédure de reprise des concessions en état d'abandon est lancée. Un délai d'attente d'un an à partir du constat d'abandon doit être respecté.

## AMENAGEMENT DU VILLAGE

Suite aux travaux d'assainissement, l'aménagement du village sera étudié : place de la salle des fêtes avec installation de sanitaires attenant à la salle des fêtes.

Le bâtiment actuel comportant les toilettes publiques est à réaménager : changer de place, modifier son emplacement, ... et déplacer la gloriette du curé.

Ce projet d'aménagement sera élaboré par un architecte spécialisé qui nous proposera plusieurs schémas d'aménagement et la population sera consultée pour avis.

## BATIMENT ANCIENNE ECOLE PUBLIQUE

Pour la réhabilitation de ce bâtiment une étude va être lancée auprès d'architectes pour nous faire des esquisses et des propositions de projets. (création de deux logements locatifs, salle d'animation, musée ou autre) ... à suivre.

*« Il faut bien convenir que ces nouveaux programmes ne seront pas tous réalisés en 2024. Pour leur réalisation il faut commencer dès maintenant à faire les études et rechercher les financements et cela demande du temps.*

*Néanmoins, nous poursuivrons nos investissements dans la mesure des capacités de notre budget et toujours en sollicitant les aides et subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département, et de l'Europe quand cela se justifie et nous continuons de veiller à la maîtrise des coûts de fonctionnement. »*

# INFORMATIONS

## EAU

Réunion avec les habitants des écarts non desservis par un réseau d'eau potable public.

Jeudi 19 octobre 2023 les habitants des écarts non desservis par un réseau d'eau potable étaient invités à une réunion publique d'information sur la distribution et la gestion de l'eau potable. Monsieur ROUQUETTE André Vice Président du SIAEP des Rives du Tarn et Monsieur BRU Antoine technicien territorial au SIAEP ont donné des explications sur ce sujet très important en cette période de sécheresse.

La Commune adhère au SIAEP des Rives du Tarn depuis le 01/01/2020 et n'a donc plus la compétence eau. Pendant la période de sécheresse des écarts de la commune qui ne sont pas desservis par un réseau d'eau potable ont eu leur source ou puits privés qui ont tari.

En accord avec le SIAEP et la Communauté de Communes Monts Rance et Rougier à titre exceptionnel des apports en eau par cuve de 1000 litres ont été faits pour les usages quotidiens du foyer.

Monsieur ROUQUETTE et Monsieur BRU ont rappelé que c'est le syndicat qui a la compétence eau et que le syndicat n'a pas l'obligation d'amener l'eau potable partout. Le syndicat regroupe 27 communes et possède 1 000 km de réseaux.

Suite à l'adhésion de la commune de POUSTHOMY, le syndicat a repris les emprunts des travaux qui avaient été réalisés.

L'alimentation des écarts non desservis se fera progressivement car cela a un coût très important. Deux communes parmi les 27 ont des problèmes d'eau pour des lieux-dits (MURASSON et POUSTHOMY).

Ce problème de manque d'eau nuit à certains habitants. Le SIAEP propose d'installer une borne monétique pour que chacun assure la possibilité de s'approvisionner en eau potable moyennant un badge rechargeable.

Cette borne d'un coût de 16 000.00 € sera installée et financée par le Syndicat. Elle sera installée au abords du village sur une canalisation existante. Cela permettra aux habitants concernés de pouvoir venir prendre de l'eau avec cuves, bidons ou citernes.

Toutefois les habitants présents à la réunion pour la plupart ne sont pas très intéressés par cette solution.

Monsieur ROUQUETTE a expliqué que le SIAEP travaille sur ce dossier pour étude d'extension de réseau .

Le SIAEP demande qu'un relevé des écarts non desservis en eau potable soit effectué précisant le nom du lieu dit, le nombre de personnes du foyer, résidence principale ou résidence secondaire pour établir une étude conforme à la réalité.

Il a fait remarquer qu'il n'y a pas d'aides financières pour les travaux d'extension de réseaux.

Il a été noté également qu'au 1er janvier 2026, il y aura le transfert de la compétence eau et assainissement vers une communauté de communes ou un syndicat (lois NOTRE et 3DS). Les communes qui sont en régie auront l'obligation d'adhérer à un syndicat ou à une communauté de communes.

# DEBROUSSAILLAGE — ECOBUAGE

Il est demandé aux propriétaires de parcelles couvertes d'une végétation dense et qui présentent un risque d'incendie surtout en période de sécheresse de débroussailler ces parcelles surtout si elles sont situées en zone d'habitation.

Pour rappel, tout écobuage est interdit pour un particulier, sous peine d'une amende s'élevant à 450 €.

Une réunion publique sur l'Obligation Légales de Débroussaillage aura lieu prochainement et sera animée par le SDIS.

- Sensibiliser à l'importance du débroussaillage pour la prévention et la protection des personnes, des biens et des services d'intervention en cas d'incendie.
- Périmètre à débroussailler et qui doit le faire seront les sujets évoqués lors de cette réunion. Vous serez informé de la date et de l'heure.

**QU'EST CE QU'UN DÉCHET VERT ?**  
Ce sont les herbes mortes, les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage ou de débroussaillage, les déchets d'entretien de massifs, etc.

**À QUI S'ADRESSE CETTE INTERDICTION ?**  
Tout producteur de déchets verts est concerné : particuliers, entreprises, exploitants agricoles et forestiers, collectivités territoriales...

**POURQUOI CETTE INTERDICTION ?**  
Au-delà des éventuels troubles du voisinage (nuisances olfactives, fumées...) ou des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension.

**QUELLES EXCEPTIONS À CETTE INTERDICTION ?**  
Des dérogations peuvent être accordées par le préfet de département dans certaines conditions, sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) et en particulier :  

- les brûlages agricoles pour raisons agronomiques ou sanitaires ;
- l'écobuage (principalement en zones de montagne ou accidentées) ;
- le brûlage dirigé (lieux prévus allumés par les pompiers ou forestiers) ;
- les brûlages dans le cadre de gestion forestière ;
- en cas d'obligation légale de débroussaillage liée au risque de feu de forêt. (art 134 du code forestier)

**QUI FAIT RESPECTER L'INTERDICTION DU BRÛLAGE ?**  
Si des moyens spécifiques sont mis en place par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) en période estivale (sensibilité au risque incendie), il incombe aux communes de faire respecter cette interdiction (pouvoir de police du maire).

**En cas de non-respect, une contravention de 450€ peut-être appliquée.** (art. 131-51 du code pénal)

**RAPPEL RÉGLEMENTAIRE :**  
La combustion à l'air libre des déchets verts pollués d'autant plus que les végétaux sont humides.  
La toxicité des polluants émis est augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets comme le plastique ou les bois traités.

**Ces dérogations sont suspendues en cas d'épisode de pollution et refusées à tout particulier vivant sur les zones couvertes par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).**

# TRAVAUX ET CONSTRUCTION

**Il est rappelé que** tous travaux d'aménagements, de modification, d'agrandissement, de rénovation de votre maison, (changement de fenêtres, installation d'une véranda, construction d'un abri à jardin, ...) d'une grange ou autres doivent faire l'objet d'une demande préalable de travaux ou d'un permis de construire. Les imprimés sont à retirer au secrétariat de Mairie ou à télécharger sur service public.fr

De même, un permis de démolir est obligatoire pour toute démolition même partielle d'un bâtiment.

Les dossiers sont instruits par Aveyron Ingénierie. Sans leur autorisation, les travaux sont interdits et sanctionnés par la loi.

**Quelles autorisations, pour quels travaux ?**

**TOIT**  
Tuiles (réfection de toiture) : DP  
Auvent, préau  

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 20 m<sup>2</sup> : DP
- > 20 m<sup>2</sup> : PC

**Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation**  

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m<sup>2</sup> : DP

**PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : DP**

**FAÇADE, RAVALEMENT : DP**

**CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES : DP**

**PISCINE**  

- < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m<sup>2</sup> ouverte : DP
- < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : DP
- > 100 m<sup>2</sup> et/ou de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : PC

**PORTAIL : DP**

**CABANE BOIS OU BÉTON**  

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 20 m<sup>2</sup> : DP
- > 20 m<sup>2</sup> : PC

**DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :**  

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.
- Pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.

**Attention :** il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

**TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)**  

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m<sup>2</sup> : DP
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m<sup>2</sup> : PC

**GARAGE**  

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 20 m<sup>2</sup> : DP
- > 20 m<sup>2</sup> : PC
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

**MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE : DP**

**VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES**  

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 40 m<sup>2</sup> : DP
- > 40 m<sup>2</sup> : PC

**Services en ligne sur Service-Public.fr**

## RECENSEMENT POPULATION

Le recensement de la population s'est déroulé du 18 janvier au 17 février 2024, Mme Sylvie COUSSEE formée par l'INSEE est venue à la rencontre des habitants pendant cette période. Participer au recensement est une obligation aux termes de la loi.

Se faire recenser est un geste civique. Le recensement est gratuit et confidentiel.

## PASSEPORT ET CARTE D'IDENTITE

Les démarches pour la création ou le renouvellement des passeports et cartes d'identité sont à effectuer auprès des mairies d'Alban, de Belmont / Rance, Saint Affrique ou Lacaune.

Ces démarches se font sur rendez-vous auprès des mairies concernées. Vous pouvez commencer à compléter votre dossier sur la site [www.ants.fr](http://www.ants.fr) - rubrique « Vos démarches » - passeport et carte nationale d'identité ou venir retirer un dossier en Mairie.

## RECENSEMENT MILITAIRE

**Dés l'âge de 16 ans**, les jeunes filles et jeunes garçons de nationalité française, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile (délai de 3 mois) avec le livret de famille. Ces démarches sont obligatoires pour l'inscription aux examens et aux concours soumis au contrôle de l'autorité publique, ainsi que pour l'obtention du permis de conduire.

## SITE INTERNET

Le site de la commune est en ligne.

L'adresse est <https://www.monsitecommunal.fr/pousthomy/>

## ASSOCIATION CISTERCIENS EN ROUERGUE



CISTERCIENS  
EN  
ROUERGUE

A noter que le 4 mai 2024 à 10h à la salle des fêtes l'Association Cisterciens en Rouergue fera une communication sur l'histoire de POUSTHOMY concernant la grange de l'Abbaye Cistercienne de Bonnecombe. Les habitants de la commune sont cordialement invités à cette manifestation.

**Samedi 4 mai 2024 à la salle des fêtes de Pousthomy**

**Pousthomy, une grange de l'abbaye cistercienne de Bonnecombe**

10H : Histoire du village. Pourquoi une grange de l'abbaye cistercienne de Bonnecombe à Pousthomy. Catherine Cazelles

10H 45 : Dom Pierre Capoulade un religieux « restaurateur » de la grange de Pousthomy.

Recherche des différents propriétaires de la maison des moines depuis la Révolution. Thierry Pelat



La maison des moines à Pousthomy

[cisterciensenrouergue@outlook.com](mailto:cisterciensenrouergue@outlook.com)  
<https://cisterciensenrouergue.fr/>

# INTERCOMMUNALITE

La communauté de Communes Monts Rance et Rougier porte des projets ambitieux pour développer l'économie, l'attractivité... mais il ne faut pas oublier notre territoire car elle est pour notre collectivité, la structure qui assure l'entretien de nos voies communales. Chaque année des travaux de réfection de chaussées, d'entretien sont effectués.

Le passage de l'épareuse, le curage des fossés et le passage du lamier sur certaines portions de voies sont primordiaux pour une bonne conservation des structures et cela évite d'importants frais de remise en état. Il faut continuer l'entretien des routes car ce sont les moyens de communications importants chez nous pour les ramassages scolaires, le ramassage du lait de brebis par les transporteurs, le ramassage des ordures ménagères et tri sélectif... Les voies de communications que ce soit voies communales ou départementales sont un atout pour notre territoire et doivent être régulièrement entretenues.

La Maison France Service itinérante et le Point Infos Seniors sont des services que la Communauté de Communes a créés et qui accompagnent les personnes qui souhaitent des conseils, des aides pour compléter des dossiers, faire des demandes... Ces structures vont auprès des gens au plus prêt.

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) n'est pas encore adopté ; il sera applicable dans le courant du 1er semestre normalement après quelques réunions avec les services de l'Etat pour être en conformité avec les règlements d'urbanisme en vigueur.

Rappel les consignes de tri :

Petite astuce du tri : posez-vous la question est-ce un emballage ou un objet ? un emballage direction la poubelle jaune, un objet direction poubelle noire ou la déchetterie !

Notre territoire possède trois déchetteries situées sur les communes de Saint-Sernin-sur-Rance, Belmont-sur-Rance et Camarès. Qu'importe la commune du territoire où vous habitez, vous pouvez accéder aux trois déchetteries sur leurs horaires d'ouverture. *Fermé les jours fériés !*

En déchetteries, vous pouvez amener :

Encombrants / Déchets d'éléments d'ameublement (meubles, matelas, ect.) / Végétaux / Bois / Ferrailles / Gravats / Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (télé, frigo, etc.) et bien d'autres déchets !

Nos services travaillent pour pouvoir encore améliorer le tri des déchets en déchetteries et accueillir de nouvelles filières !



En dehors des actions présentées ci-dessus, la Communauté de Communes mène également d'autres actions de sensibilisation et de prévention sur la thématique des déchets.

Des actions auprès des scolaires, structures de petites enfance (centre de loisirs, etc.), en déchetteries (Semaine Européenne du Recyclage des Piles), et auprès de la population en général (Tri-Tour) sont menées par notre ambassadrice du tri ; allant des sensibilisations au compostage en passant par l'opération carcasse à la casse.

Pour toutes informations ou demande, n'hésitez pas à consulter notre Site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ccmrr.fr/services/environnement/>

Où à contacter notre service environnement par mail : [om@ccmrr.fr](mailto:om@ccmrr.fr)

## LE MOT DES ASSOCIATIONS

### ECOLE PUBLIQUE DE SAINT SERVIN / RANCE



L'Association des Parents d'Élèves de l'École publique exprime sa profonde gratitude envers l'ensemble des habitants de la commune pour leur engagement lors de nos différentes manifestations. De la bodega en début d'année au spectacle de fin d'année de l'école, en passant par la vente de gâteaux aux Vergers Mémoires les 21 et 22 octobre 2023, jusqu'à la vente de chocolats de Noël en novembre, votre soutien nous est indispensable.

Prochainement, notre quine fera son grand retour le 13 janvier 2024, à la salle St-Martin. Les bénéfices de ces événements contribuent significativement au financement d'une variété d'activités pour nos enfants. Cette année, notre enseignante organise des sorties captivantes, dont la visite du musée Tou-

louse Lautrec à Albi, offrant à tous les élèves des moments enrichissants de découvertes et de partages.

Cependant, nous faisons face à un changement majeur : l'école publique a malheureusement perdu un poste cette année en raison de la baisse des effectifs, entraînant le départ d'Aurélie Mignotte, notre ancienne directrice. Nous tenons à lui exprimer notre reconnaissance pour toutes les années passées à l'école de Victor !

L'année dernière, grâce à des intervenants externes, nos enfants ont pu explorer divers sports tels que le rugby, le handball, et le football. De plus, une chorale occitane a été organisée, un concert à Sylvanès. Les activités liées à la nature, des spectacles, ainsi qu'une intervenante en danse ont également enrichi le quotidien de nos élèves. À noter que l'année dernière, nos élèves ont également eu la chance de participer à un voyage scolaire dans le Cantal, une expérience mémorable qui a élargi leurs horizons.

Un merci chaleureux s'adresse également aux résidents de la maison de retraite pour l'accueil bienveillant réservé à nos enfants lors de leurs visites, aux étudiants de la Maison Familiale pour leurs interventions pédagogiques et ludiques, à Valérie qui accueille tous les mois nos chérubins pour des histoires merveilleuses, à la maîtresse Chantal et son assistante Fabienne pour leur dévouement au sein de l'école. Nous ne saurions oublier la municipalité pour son soutien constant.

En cette nouvelle année, l'Association souhaite sincèrement à tous les habitants de la commune une année 2024 pleine de réussite et d'épanouissement !



## ECOLE PRIVÉE SAINTE MARIE

L'Association des Parents d'élèves et l'équipe pédagogique de l'école Sainte Marie vous souhaitent à tous et à toutes une excellente année 2024.

L'école Sainte Marie accueille cette année 30 élèves de 2 à 11 ans. Les élèves sont répartis en deux classes. La classe des maternelle-CP encadrée par Mme Chassaing. La classe des CE-CM encadrée par Mme Bousquet.

De nombreux projets sont mis en place encore cette année avec notamment les interventions de la Fédération de pêche de l'Aveyron, les élèves de Valrance, les résidents du Clos Saint François mais aussi les écoles privées du secteur.

L'APEL est l'Association des Parents d'Elèves des Ecoles Libres et a pour vocation d'organiser des manifestations afin de financer :

- \* Les projets éducatifs de l'école
- \* Les sorties culturelles scolaires
- \* L'achat d'équipements pour l'aménagement de l'école, la rénovation...

En 2023-2024, voici ce que l'APEL a ou va organiser :

- A plusieurs reprises les ventes de gâteaux Bijou.
- Des goûters comme lors de la fête de la Sainte Marie, du Carnaval, d'Halloween, ...
- Les déplacements en bus comme cette année pour le tournoi de rugby et le cross en octobre 2023.
- L'intervention d'une musicienne (flûte traversière), d'une comédienne et d'une responsable des concerts de poche.
- L'intervention d'un professeur de théâtre pour préparer le spectacle de fin d'année 2023.
- Le défraiement du professeur d'anglais pour les heures passées devant les élèves de CM.
- La participation de moitié à l'inscription de chaque élève de CM2 au concours Cambridge.
- La vente de vin et de gâteaux à la broche pour les fêtes de fin d'année.
- Le marché de Noël avec la délicieuse soupe au fromage ainsi que les gâteaux de nos enfants.
- Un livre de recettes fait par nos enfants, pourquoi pas une idée cadeau à offrir.
- Un spectacle de magie, qui a attiré une foule nombreuse !
- Le spectacle de Noël des enfants avec la présence du Père Noël et des petits cadeaux : cette année les enfants ont été gâtés avec de beaux vélos !
- Le quine, qui est très important car il permet chaque année à nos enfants d'avoir la chance de partir en voyage et de se forger des souvenirs inoubliables !
- L'intervention d'un professeur de sport pour un cycle handball à l'école.
- Nouveauté cette année une randonnée gourmande pour petits et grands et pourquoi pas aussi une vente de mimosa !

Nous voulons vraiment apporter le maximum pour nos enfants et ce n'est possible que par votre aide, votre temps, vos idées... alors l'APEL souhaite remercier chaque famille, chaque personne car c'est grâce à vous.

L'APEL est très importante donc nous comptons sur vous pour être présent et nous soutenir lors de nos manifestations !

Merci à vous tous !  
Le bureau APEL et les enseignantes de l'école Sainte Marie.



## POUSTHOMY PATRIMONI

Dans le courant du 1er semestre 2024, une réunion sera organisée pour élire un nouveau bureau. Un appel à candidature est lancé. Vous serez informé de la date de cette réunion

## CLUB DU 3EME AGE « LES ANGLAIS »

Nous avons débuté l'année 2023 par un après midi récréatif au cours duquel nous avons dégusté une très bonne galette des Rois.

Le 25 mai les Adhérents se sont réunis en Assemblée Générale et ils ont renouvelé leur confiance aux membres du Bureau actuel, après avoir eu connaissance du bilan financier et des différentes activités de l'année 2022.

Quelques nouveaux projets ont été proposés par le Président Bernard BOUSQUET et notamment une sortie d'une journée après les vacances d'été. A la suite de cette assemblée un repas préparé par un traiteur, a été servi à la salle des fêtes de Pousthomy.

Le dimanche 9 juillet 2023, nous avons participé avec le Comité des Fêtes à l'organisation du repas annuel du village. Au cours de ce rassemblement Mme Evelyne BOULENC a reçu les souhaits de toute l'assemblée pour ses 90 ans.

Après les chaleurs de l'été nous avons apprécié la découverte de la petite ville de LAGUIOLE : visite d'une fromagerie, repas traditionnel au cours duquel nous avons dégusté un excellent aligot puis visite d'une coutellerie.

Le club compte actuellement 55 adhérents. Rappelons qu'il est ouvert à toute personne retraitée habitant Pousthomy et ses environs. Pour ce faire il suffit de contacter le président Bernard BOUSQUET 06 82 48 00 44

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons déploré le décès de Jean Pierre PERRY adhérent du Club depuis de nombreuses années.



## VERGER MEMOIRE

L'avant dernier weekend d'octobre nous avons procédé à notre traditionnel pressage de pommes sur la place du village. La récolte a été relativement bonne cette année et le jus très savoureux et équilibré en sucre. Encore une fois le travail s'est fait dans la bonne humeur et l'association remercie tous les bénévoles qui y ont participé ainsi que les parents d'élèves de l'école de Saint Sernin pour la confection de gâteaux.

Rendez vous est pris pour l'an prochain



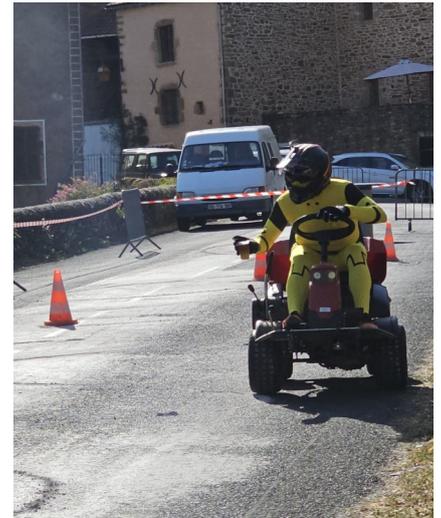
## COMITE DES FÊTES

Le comité des fêtes de Pousthomy vous souhaite une très bonne année 2024 et tiens à vous remercier pour votre investissement.

Le comité continuera à animer le village en 2024, nous commencerons avec la bodega le **20 avril** animée par la disco-mobile pyramidal, qui suivra par le traditionnel repas de la Commune organisé avec le Club des Anglais le 7 juillet.

Par ailleurs nous œuvrons à préparer la fête d'été qui aura lieu du **23 au 25 août**, avec en nouveauté l'orchestre Epsilon et ses danseuses.

Le rôle de comité des fêtes est de créer de l'animation dans le village et de se retrouver dans des moments de convivialité, si vous n'êtes pas encore bénévole n'hésitez pas à nous rejoindre.



*Le rôle des associations est très important et favorise le bien-être de nos habitants et l'attractivité de notre commune. que chacune d'elles soient remerciées.*

## Numéros d'urgence

- Gendarmerie : 112 ou 17 SAMU : 112 ou 15
- Pompiers : 112 ou 18 Ambulance Cabanes : 05.65.99.67.82
- Médecin de garde : 3966



### ADMR de St Sernin / Rance

Tél. : 05.65.49.01.76



### LE Transport à la Demande (TAD)

Pensez à faire appel au Transport à la Demande qui est exécuté par la société SARL Cabanes et Fils à St. Sernin sur Rance. Réservez jusqu'à 16h la veille au : 0 805 608 100 (du lundi 8h30 au vendredi 16h)

Vous habitez à :	Vous souhaitez aller à :	Quels jours ?	A quelle heure ?	Combien ça coûte ?
Balaguier, Combrèret, La Serre	St. Sernin/Rance	Mercredi	9h à 11h30	2€ par trajet
Laval-Roquecezière	Ou	Jeudi	9h à 11h30	4€
Montfranc	St. Afrique	Samedi	9h à 11h30	Aller/Retour
Pousthomy				
St. Sernin/Rance				

### Elagage, Qui fait Quoi ?

- Elagage aux abords des voies communales :
  - ⇒ Propriétaires du terrain
- Elagage aux abords des lignes de télécommunications électroniques
  - ⇒ Propriétaires du terrain
- Elagage aux abords des lignes électriques :
  - ⇒ Exploitants du réseau

### France Services Monts, Rance et Rougier

Tél : 06 07 62 05 76

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Belmont (Mairie)	14h-17h	14h-17h	9h à 12h00		
Camarès (La Poste)		9h à 12h		14h à 17h	9h à 12h
St. Sernin (Mairie)	9h à 12h		14h à 17h	9h à 12h	

### Point Info Séniors

Tél. : 06 71 98 23 60

pointinfose-niors@ccmrr.fr

Sur Rendez-vous.

#### Horaires Déchetterie Belmont-sur-Rance

LUNDI : 13H00 à 17H30

JEUDI : 7H45 à 12H00

SAMEDI : 9H00 à 12H00  
(tous les samedis de l'année)

#### Horaires Déchetterie Saint-Sernin-sur-Rance

LUNDI : 7H45 à 12H00

JEUDI : 13H00 à 17H30

SAMEDI : 9H00 à 12H00  
(tous les samedis de l'année)

#### Horaires Déchetterie Camarès

LUNDI : 7H45 à 12H00

MERCREDI : 13H30 à 17H30

VENDREDI : 13H30 à 17H30

SAMEDI : 8H00 à 12H00  
(1er octobre au 31 mai : 1er samedi du mois  
1er juin au 30 septembre : 1er et 3ème samedi du mois)